



# Bulletin municipal

## Municipalité de Lac-du-Cerf



Numéro 10 – octobre 2009

### Nouvelles en bref

#### Administration

##### Résultats d'élection

Les candidates et les candidats avaient jusqu'au 2 octobre 2009, 16 h 30, pour produire une déclaration de candidature. Sept candidats ont déposé leur candidature et n'ayant pas d'opposition, tous ont été proclamés élus, à savoir :

Mairesse	M <sup>me</sup> Pauline Ouimet
Conseiller poste n° 1	M. Michel St-Louis
Conseiller poste n° 2	M. Hugo Bondu
Conseiller poste n° 3	M. Bernard St-Louis
Conseiller poste n° 4	M. Jacques de Foy
Conseiller poste n° 5	M. Raymond Brazeau
Conseiller poste n° 6	M. Robert Nault

#### FÉLICITATIONS!

##### Aux candidats sortants

Nous tenons à vous remercier très chaleureusement pour votre collaboration si enthousiaste et si efficace que vous avez apportée, lors de votre mandat, au sein de votre communauté. L'action d'une municipalité repose sur l'engagement actif de personnes comme vous.

#### BONNE CHANCE DANS VOS NOUVEAUX PROJETS!



#### Nouveau système téléphonique avec messagerie vocale

Pour joindre la Municipalité de Lac-du-Cerf, composez le **819 597-2424** et faites le numéro du poste que vous voulez joindre :

Service de taxation et d'évaluation	poste <b>22</b>
La directrice générale	poste <b>21</b>
La mairesse	poste <b>23</b>
L'inspecteur en bâtiment/environnement	poste <b>25</b>
L'inspecteur en voirie	poste <b>27</b>

En tout temps, vous pouvez joindre la réception en composant le **0**.

Pour joindre la **bibliothèque municipale**, le **centre communautaire** ou le **CLSC**, composez le **819 597-4163**.

#### Règlement n° 272-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

9-1-1

Suite à l'adoption des projets de loi n° 82 et n° 45 par l'Assemblée nationale en juin 2008 et en juin 2009 prévoyant l'obligation pour toutes les municipalités locales d'imposer, par règlement, une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, le conseil municipal a adopté le Règlement n° 272-2009 décrétant que les fournisseurs de services téléphoniques devront percevoir cette taxe et en remettre le produit au ministre du Revenu qui remettra le produit de la taxe à l'organisme désigné par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour en assurer la répartition entre les municipalités.

#### Sécurité incendie

##### Le camion autopompe est arrivé !



Nous vous recommandons de contacter votre courtier en assurances afin de vérifier si votre prime d'assurance baissera.

Le camion autopompe est situé au 214, rue Principale à Lac-du-Cerf, il possède un réservoir de 664 G.l. et la capacité de la pompe est de 840 G.l.P.M.



#### Service de Sécurité Incendie N-D de Pontmain/Lac-du-Cerf



#### Semaine de la prévention des incendies

Du 4 au 10 octobre 2009, se déroulait la vingtième édition de la Semaine de la prévention des incendies. Le thème « **Chauffez sans y passer** » voulait inciter la population à adopter des comportements plus sécuritaires lors de l'utilisation des appareils de chauffage.

**Saviez-vous que?** : chaque année, la négligence avec les appareils de chauffage est responsable de quatre incendies sur dix. Il s'agit donc de la cause la plus fréquente parmi tous les types d'incendies de résidences répertoriés au Québec. De plus, la majorité d'entre eux sont causés par un appareil de chauffage au bois. Puisque la saison froide est à nos portes, nous invitons les gens à prendre les précautions suivantes afin de minimiser les risques d'incendie :

- Faites inspecter le foyer et la cheminée au moins une fois par an par une personne qualifiée.
- Faites ramoner la cheminée par une personne qualifiée à toutes les cinq cordes de bois brûlées et au moins une fois par an, préférablement au printemps, car les dépôts de créosote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent les risques d'incendie.
- Utilisez du bois de qualité et bien sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- Évitez d'utiliser les bûches ou additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.
- Éloignez les objets combustibles de l'appareil.
- Assurez-vous que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil soient non combustibles.
- Disposez des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.
- Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, incluant le sous-sol.
- Installez un avertisseur de CO près du foyer ou du poêle à bois.

- Fermez la clé;
- Sortez immédiatement;
- Composez le 9-1-1 de chez un voisin.

Enfin, je vous invite à me faire vos suggestions et commentaires sur cette chronique sécurité incendie. Par courriel à : [incendie@munpontmain.qc.ca](mailto:incendie@munpontmain.qc.ca) ou par téléphone à : 819 660-2470.

**Robert Leclair**  
Directeur du SSI

### Transport

Le contrat pour la fourniture, le transport, le tamisage, le mixage et la mise en réserve de 2000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2009-2010 a été adjugé au plus bas soumissionnaire soit Atelier d'Outillage 51 inc. pour la somme de 15 351,00\$ taxes incluses.

### Hygiène du milieu



#### Collecte des résidus verts

Il y aura une collecte de feuilles, gazon, résidus de jardins et branches le **mardi 3 novembre 2009**. S.V.P., ne pas déposer dans le bac noir, ni dans le bac vert.

### Culture

**Bibliothèque municipale**  
**Nouveau numéro**  
**de téléphone**



Le nouveau numéro de téléphone pour joindre la bibliothèque municipale est le **819 597-4163**.

#### Heures d'ouverture

Lundi et jeudi de 18 h à 19 h 30

### Loisirs

#### Peinture du centre civique

Le Conseil municipal tient à remercier **très sincèrement** tous les bénévoles qui ont participé à la corvée de peinture du centre civique.

**Souvent dans l'ombre et loin des projecteurs, nous voulons que vous sachiez, chers bénévoles, que nous apprécions votre travail et que nous vous sommes très reconnaissants pour le temps que vous donnez sans compter.**



## Les bénévoles !

*Dans un monde où le temps s'enfuit à toute allure,  
Dans un monde où l'argent impose sa culture,  
Dans un monde où, parfois, l'indifférence isole,  
Les anges existent encore; **ce sont les bénévoles.**  
Ces gens qui, par souci du sort de leur prochain  
Prennent un peu de leur temps pour tendre la main,  
En s'oubliant parfois, ces gens se dévouent,  
Ne les cherchez pas loin, car ils sont parmi nous.  
Étant fort discrets, ils ne demandent rien  
Ni argent... ni merci...*

*Tout ce qu'ils offrent, c'est leur soutien.  
Cependant, ce qu'ils donnent n'a pas de prix  
Rien ne peut l'acheter; c'est une partie de leur vie.  
Et c'est bien grâce à eux... si, pour certains  
Chaque jour est un jour de magie plutôt que  
de chagrin!*

*Alors juste pour vous, voici un souhait :*

*« **Puissiez-vous recevoir autant que vous donnez!** »*

*...texte de Sophie.Net*



### Halloween en toute sécurité

#### La fête préférée des tout-petits est arrivée!

L'Halloween est l'occasion pour eux de rêver qu'ils sont des petites fées ou des dinosaures...

Soyez plus rusé que votre petite fée ou votre charmant dinosaure. Demandez à vos tout-petits de conserver leurs friandises et de ne pas en manger avant leur retour à la maison. Ils ne le savent pas, mais parfois de méchantes sorcières attendent ce jour-là pour se manifester.

- Accompagnez votre tout-petit dans toutes ses visites;
- Faites-lui porter un costume ample aux couleurs vives, comme le jaune ou l'orange;
- À la place d'un masque, faites-lui un maquillage pour son visage;
- Il est assez grand pour y aller avec ses amis? Recommandez-lui de traverser uniquement aux intersections;
- Sonnez uniquement aux maisons éclairées et décorées;
- Dites-leur de ne pas pénétrer à l'intérieur des maisons;
- N'oubliez pas de vérifier tout le contenu des trouvaillies de votre écureuil;
- Éliminez les bonbons non enveloppés;
- Jetez tous les fruits ou légumes ramassés;
- Prévenez les étouffements, en réservant les petits bonbons et les arachides aux enfants de plus de 4 ans.